48e ANNÉE — N° 140

VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1908.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent.
RÉCLAMES	50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LA PEINE VOLONTAIRE

Rassurez-vous. Ce n'est pas de la peine de mort que je veux vous entretenir. Sur cette question les partis sont trop bien pris, l'opinion publique et celle du Parlement trop soigneusement préparées par une longue campagne de presse, pour qu'il soit possible, momentanément du moins, de réagir avec succès contre les partisans de la guillotine. Grâce à la plus abominable et à la plus dangereuse des sensibleries, la sinistre machine pourra encore honteusement dresser ses bras odieux sur quelque place publique aux premières lueurs blafardes du petit jour et faire fléchir les statistiques des crimes. Nous verrons bien.

Tout autre est le problème de savoir s'il ne conviendrait pas d'introduire dans notre Code pénal ou celui de procédure criminelle, une véritable innovation. Ne serait-il pas à la fois élégant et juste de faire accepter sa peine par le criminel ou d'essayer tout au moins de le faire. La simple tentative de poser la question en ces termes a fait s'esclaffer les journalistes genre « bon sens » qui croient devoir traduire quotidiennement dans de grands journaux les oracles de l'opinion publique.

La bonne affaire pour les criminels et les apaches ! Les voyez-vous priés poliment par le président du tribunal qui les juge coupables, de vouloir bien indiquer s'ils se condamnent à l'amende, à la prison, aux travaux forcés ou bien s'ils s'absolvent. Il faut être, nous dit-on, singulièrement naïf pour s'arrêter un instant à des absurdités de cette espèce.

J'estime tout au contraire qu'il faut être naïf surtout pour raisonner de la sorte ; et qu'à la naïveté s'ajoute une belle et sereine ignorance. Que diraient les mêmes journalistes s'ils savaient que la pratique dont la simple possibilité excite leur verve, a existé sous la forme d'une procédure reconnue et prescrite par la loi ? Je me hâte de dire qu'il ne s'agit pas de notre droit criminel, mais de celui des Grecs, des Athéniens de l'époque classique.

Parmi les jeunes gens qui se présentent au baccalauréat, il n'y en a pas un seul qui ne connaisse l'histoire de Socrate, de son enseignement, de son procès, de sa condamnation à mort Le récit est classique. Traduit devant la justice d'Athènes, en l'espèce un jury populaire fort nombreux, sous la double inculpation d'introduire dans la cité de nouveaux dieux et de corrompre la jeunesse, le vieux Socrate qui n'avait rien fait dans sa plaidoirie pour s'attirer la bienveillance et l'indulgence de ses juges fut reconnu coupable à une bien faible majorité. Il ne tenait qu'à lui de sortir du tribunal avec une condamnation infime. Il fut, selon la loi, prié de fixer lui-même la peine à laquelle il se condamnait. Il décida qu'étant donné les services qu'il avait rendus à sa patrie, il devait être nourri jusqu'à la fin de ses jours au Prytanée aux frais de l'Etat. Il allait payer cher cette ironie. A la prière de ses amis, il consentit à changer d'attitude, à se condamner à une amende. Trop tard. La sentence de mort recueillit une majorité plus forte que celle de culpabilité, et quelque temps après Socrate buvait la ciguë.

Il est évident que le tribunal d'Athènes, ne réservait pas au vieux philosophe en lui demandant de fixer lui-même sa peine un traitement de faveur. Tous les inculpés reconnus coupables se trouvaient ainsi appelés à répondre à la même question ; et nul ne s'étonnait des dispositions de la loi, on s'accordait au contraire pour la juger fort sage ; et il suffit de réfléchir quelque peu pour comprendre à cet égard la supériorité du droit athénien sur le nôtre.

Chez nous aussi le coupable est appelé à s'expliquer sur l'application de la peine. Le Président de la Cour d'assises doit l'y inviter formellement sans quoi les débats sont nuls ; mais il y a loin de cette explication de pure forme et de portée si restreinte à la procédure athénienne. Celle-ci comportait une ampleur, une liberté, un sens profond que la nôtre ne connaît pas.

Aussi rien de plus naturel que de se demander s'il ne conviendrait pas d'introduire dans notre législation des dispositions analogues.

C'est, en effet, seulement dans ce cas que la peine voulue ou acceptée prend son véritable sens et devient vraiment efficace. Le coupable qui rendait lui-même la sentence de condamnation, d'accord avec le Tribunal, reconnaissait pleinement sa faute, et il manifestait en même temps le désir de se relever à ses propres yeux comme aux yeux de tous. Il n'est guère de notion plus compliquée que celle de peines. Tant d'éléments divers y ont été introduits que l'analyse en a été rendue fort délicate. La caducité de certains de ses éléments a suivi de près celle de certaines notions religieuses d'où ils étaient dérivés. Mais si l'idée d'expiation qui en a fait si longtemps partie intégrante doit subir de graves modifications pour ceux qui n'en admettent plus le sens religieux, c'est sous la forme du relèvement moral du coupable qu'elle peut encore s'entendre. De même si on fonde le droit de punir sur l'utilité sociale, la peine volontaire est encore la meilleure garantie que puisse réclamer la société.

Le progrès se fait lentement à travers mille obstacles, mille incompréhensions dont la pire espèce est celle à forme spirituelle, mais il se fait tout de même.

Pierre POISSON,
Député du Gard.

Sénat

Séance du 1er décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre de la Commission supérieure des Caisses d'épargne.

M. Saint-Germain, au nom de la Commission des finances, lit un rapport sur le projet de loi modifiant les conditions d'élection des sénateurs dans l'Inde.

L'urgence est déclarée. Le projet est adopté.

Sur rapport de M. Legrand, on adopte la proposition relative à la modification de l'article 347 et de l'article 350 du Code civil (condition d'adoption des enfants).

On vote ensuite le projet concernant le raccordement des voies de fer avec les voies d'eau et la discussion reprend en seconde délibération, sur le projet relatif à la publicité des actes intéressant la propriété immobilière et à la réforme du régime hypothécaire.

Plusieurs articles du projet sont adoptés, après quoi, M. Lourties fait adopter le projet tendant à modifier quelques-unes des dispositions légales relatives aux Sociétés de secours mutuels à l'égard de celles de ces Sociétés qui sont constituées dans les armées de terre et de mer.

On revient aux hypothèques. Plusieurs articles du projet sont réservés.

Et la séance est levée.

LE CRIME DU JOUR

On ne parle partout que de l'affaire Steinheil.

Il est inutile d'en faire l'historique, car tous les faits en sont connus, tous les détails même ; rien n'a été omis pour tenter de satisfaire la curiosité du public que les mensonges accumulés par Mme Steinheil avaient surexcitée au plus haut point.

Cependant le mystère persiste. On sait, on sent que l'on tient sous les verrous de la prison de Saint-Lazare une coupable, une grande coupable, mais personne ne peut dire à quel degré s'éleva sa criminalité. Cette porte ouverte sur l'inconnu permet toutes les hypothèses et les suppositions, et chaque personne que vous rencontrez et qui naturellement ne vous parle que de l'affaire Steinheil, vous raconte à sa manière. comment le double meurtre fut commis.

L'une vous affirme gravement que le gouvernement est l'auteur de ce crime. C'est la théorie chère à MM. Drumont, Gaston Méry, Rochefort, Millevoye, qui en avaient écrit autant lors de la mort de Syveton.

Pour vous convaincre on vous fournit les détails les plus dramatiques et les plus scabreux, détails qui ne nous apprennent rien de nouveau, qui sont rétrospectifs, historiques même. Madame Steinheil, d'après cette version, aurait été une Dalila, chargée de supprimer le suprême obstacle à la révision de l'affaire Dreyfus. Possédant des preuves, peut-être, du rôle qu'on lui aurait fait jouer, en ayant au moins gardé des souvenirs, on aurait voulu supprimer ces preuves compromettantes et placer Madame Steinheil dans une situation telle qu'elle ne put jamais trouver une oreille suffisamment complaisante pour accueillir ses révélations.

Ceux qui nous tiennent maintenant ce langage subissent les effets d'une phobie spéciale, en admettant qu'ils soient sincères et convaincus. Ils appartiennent à une catégorie de gens qui affirmaient que Tropmann était un agent de l'empire et plus tard que le mystérieux Campi, un autre assassin, était le frère du général Boulanger.

Ils ont, comme à ces différentes époques, des arguments qu'on ne discute pas.

Armes de Guerre

Pendant la guerre de Chine, en 1860, un Chinois écrivit à l'empereur pour préconiser, comme armes de guerre, des petits poids, du poivre et du sel. Ce n'est plus aujourd'hui que l'on trouverait un Céleste aussi naïf. Voici donc ce qu'il écrivait :

« Je prie Votre Altesse d'ordonner à tous les soldats devant se battre avec les Français, de prendre chacun 10 livres de petits poids secs et de se rendre sur les navires de l'ennemi avec de petites chaloupes. Là ils devront jeter ces petits poids sur le pont car les Européens ont des jambes très raides et s'ils tombent par terre, ils ne pourront plus se relever.

» Après, si les soldats qui ne sont pas tombés descendent à terre et poursuivent nos soldats, ceux-ci devront prendre des canards vivants et mettre beaucoup de poivre et de sel dans leur plumage ; puis ils prendront des morceaux d'ouate trempés dans l'huile et les attacheront sur le bout des ailes de ces canards. Si nos soldats rencontrent des soldats français, ils allumeront cette ouate et jetteront les volailles devant leurs ennemis. Sentant la souffrance, les canards voleront devant les soldats français et le poivre et le sel des ailes leur causeront du mal aux yeux et les rendront aveugles. A ce moment-là nos soldats pourront les saisir et les emprisonner. »

INFORMATIONS

Le budget

La commission des finances a terminé mercredi l'examen des conventions et a entendu la lecture des rapports de M. Lourties, sur le budget du travail, et de M. Monis, sur le budget de la guerre.

Elle a en outre donné audience à M. Cheysson, qu'accompagnait un groupe de délégués de comités commerciaux. Ces messieurs ont présenté diverses observations concernant le projet qui tend à la création de six nouveaux postes d'attachés commerciaux.

Le rapport de M. Ch. Dupuy, favorable à ce projet, a été ensuite approuvé par la commission.

L'évacuation du Maroc

Le transport de l'Etat *Gironde* est arrivé de Casablanca et d'Oran ; il ramène un escadron du 5e chasseurs d'Afrique, une section de mitrailleuses du 7e chasseurs à pied, sous les ordres du lieutenant Follemay, qui prendra aujourd'hui un transatlantique à destination de la France.

A bord du transport *Gironde* sont également les cercueils contenant les corps des deux brigadiers tués devant l'ennemi. Fosserand, du 1er chasseurs d'Afrique et Maradon, du 1er spahis dont les restes seront envoyés en France ; sur le quai de débarquement, le général Bailloud et plusieurs généraux de la garnison, la municipalité d'Alger et M. Verne, préfet d'Alger, ont salué les dépouilles mortelles des soldats.

Cinq officiers déplacés

Cinq officiers de la garnison de Laon, le colonel Rouquerol, du 29e d'artillerie ; les lieutenants-colonels Deffontaine et Jannet, du 45e d'infanterie ; le commandant Lambert, du même régiment, et le capitaine Poli, viennent d'être l'objet d'une mesure disciplinaire de la part du ministre de la Guerre.

Cette mesure a été motivée par l'attitude des officiers qui avaient assisté, au cours du congrès de la jeunesse catholique de l'Aisne qui s'est ouvert à Laon, le 11 novembre dernier, à plusieurs réunions où l'évêque avait violemment pris à parti le gouvernement.

Le général Picquart averti, manda ces officiers par dépêche et leur reprocha de s'être associés à une manifestation dirigée contre le gouvernement et les institutions de la République.

A Haïti

Un gouvernement provisoire a été établi sous la présidence du général Légitime. L'ancien gouvernement a été renversé sans combat.

Le coup d'Etat de Port-au-Prince est survenu plus tôt qu'on ne s'y attendait. On ne croyait pas qu'il pût réussir sans effusion de sang.

Le président Alexis n'a pas quitté le palais. Le corps diplomatique s'est réuni à neuf heures dans le but de faciliter et de hâter son départ de la république. Tous les ministres qui restaient, et les hauts fonctionnaires des ministères sont réfugiés dans les différentes légations.

C'est le général Canal qui a organisé le mouvement. Il l'a fait avec un grand souci de tous les détails, et avec une discrétion telle que ce n'est que ce matin qu'on put se rendre compte de ce qui avait été préparé, en voyant les troupes de citoyens, bien armés et bien équipés, prendre possession du bureau central de police, des travaux avancés de l'arsenal et du port.

Le jubilé de François-Joseph

Mercredi matin, en la basilique de Sainte-Clotilde, a été célébrée une messe solennelle à l'occasion du soixantième anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph.

Dans l'assistance, on remarquait M. Ramondou, secrétaire général de la présidence de la République, représentant M. Fallières ; le comte de Khevenhuller Metsch, ambassadeur d'Autriche-Hongrie ; les ministres des affaires etrangères, de la guerre, de la marine, des finances, des colonies, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités à Paris ; le général Dalstein, gouverneur de Paris ; M. Mollard, directeur du protocole ; M. Loze, ancien ambassadeur à Vienne, etc.

Les présidents des Chambres et les ministres qui n'assistaient pas à la messe étaient représentés par leurs chefs de cabinet.

***

Tous les journaux publient des articles chaleureux et enthousiastes, pour fêter le soixantième anniversaire de l'avènement de l'empereur François-Joseph.

***

A Vienne, mercredi, la journée a été remplie par les brillantes fêtes de la cour, qui réunissent tous les membres de la famille impériale. En se rendant à la Hofburg, l'empereur a été l'objet d'ovations enthousiastes ; il a assisté avec les membres de la famille impériale, à une messe solennelle à l'église. Ensuite, il a reçu, à la Hofburg, les félicitations des membres de la famille impériale. L'archiduc François-Ferdinand a prononcé une allocution à laquelle l'empereur a répondu en exprimant ses remerciements. Le souverain a en outre reçu les félicitations des personnes de la cour, ayant à leur tête, le baron d'Aehrenthal.

L'arsenal a tiré vingt-quatre coups de canon et des divertissements ont aussi été organisés pour la jeunesse des écoles à l'occasion du 60e anniversaire de l'avènement de l'empereur.

Aux États-Unis

La plus Grande Cale de Radoub du Monde

Le gouvernement des Etats-Unis vient de décider la construction d'une cale sèche de radoub qui sera la plus vaste du monde entier. Elle sera établie à Fearl-Harbour, dans les îles Hawaï, possession américaine, et elle formera le centre d'une base navale pour les navires des Etats-Unis dans le Pacifique. Cette cale aura 1.100 pieds de long, et elle pourra abriter en même temps trois cuirassés, trois croiseurs et une demi-douzaine de canonnières.

***

M. Roosevelt renversé par une auto

Le président Roosevelt l'a échappé belle. Il a failli être écrasé par une auto.

Le Président, avec sa famille, revenait du service du soir de l'église paroissiale, à la Maison-Blanche, à pied, selon sa coutume, lorsqu'au détour de la rue, il fut heurté par une auto allant à une vive allure. M. Roosevelt fut jeté à terre et contusionné, mais il se releva aussitôt. Pendant ce temps, les automobilistes arrêtaient leur voiture et se précipitaient anxieusement vers le Président pour savoir s'il n'était pas blessé : « Non, répondit M. Roosevelt, mais il s'en est fallu de peu ! ».

L'Indépendance de la Hollande

Le « Pall Mall Gazette » publie l'importante information suivante, qu'elle dit tenir de son « correspondant diplomatique » :

« Nous apprenons qu'il est probable que l'Angleterre et la Hollande seront prochainement rapprochées plus étroitement encore par des liens plus formels et plus puissants, au point de vue politique, que les simples sentiments d'amitié et de respect mutuel sur lesquels reposent actuellement les relations entre les deux pays.

» La Hollande occupe une position géographique d'une suprême importance, et ce fut toujours le but de l'Angleterre d'en assurer l'indépendance stratégique. Il n'y a pas que l'Angleterre, d'ailleurs, qui ait ce désir. La Suède, la Norvège et le Danemark ont aussi intérêt à ce que soit garantie l'indépendance du royaume néerlandais. »

L'agitation aux Indes

A la Chambre des communes à Londres, un député signale que des publications séditieuses arrivent actuellement dans l'Inde de la France, d'où ces publications sont envoyées dans les possessions françaises de l'Inde, puis distribuées secrètement dans l'Inde anglaise.

Le député rappelle l'entente agricole qui existe entre l'Angleterre et la France. Il rappelle, aussi, que les anarchistes du Bengale ont également commis des crimes dans les possessions françaises de l'Inde et il demande au gouvernement s'il n'y aurait pas lieu de s'aboucher avec le gouvernement français afin d'empêcher l'introduction des publications séditieuses.

Le sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde répond qu'il étudie en ce moment la question.

Manifestations anti-allemandes

On annonce de Prague que les Allemands vivent sous le régime de la terreur. Non seulement les étudiants allemands, mais encore toutes les personnes parlant la langue allemande, sont insultés. On ne leur permet même pas de prendre place dans les tramways. Les sujets de l'empire allemand qui ont été malmenés mardi ont porté plainte au consulat d'Allemagne.

Les journaux de Vienne sont surtout indignés que les Tchèques aient jeté un drapeau impérial dans la Moldau aux crix de : « Vive la Serbie ! » Ils accusent les habitants tchèques de haute trahison.

Le gouverneur de Prague, comte Cundenhove, qui n'a pas pu prévenir les démonstrations, sera relevé de son poste au mois de janvier.

***

L'Université de Gratz a été le théâtre de bagarres entre étudiants allemands et étudiants serbes, croates et slovènes. La police, d'abord impuissante à rétablir l'ordre, dut mettre sabre au clair. Plusieurs étudiants furent blessés, dont un grièvement.

Complot ou fumisterie ?

Une personne d'une commune voisine de Dax, a remis à la police une lettre trouvée la veille par une jeune fille, dans un sentier très peu fréquenté.

Cette lettre, datée du 24 novembre, et portant le titre d'une association anarchiste ou supposée telle, avec au-dessus, des figurines plus ou moins allégoriques, était signée d'un nom espagnol, quoique écrite en très bon français.

Son auteur s'adresse à un camarade pour lui rappeler que dans une réunion tenue le 18 octobre, à Barcelone, l'Association avait décidé la mort d'Alphonse XIII et que c'est lui, le camarade, qui fut désigné pour exécuter cette décision.

Par cette lettre, on l'informait que le roi d'Espagne, voyageant incognito, devait se rendre à Paris le 29 novembre, et on indiquait par le menu son horaire. Il s'agissait, près de Dax, de faire dérailler le train, à l'aide d'une cartouche de dynamite. Suivent des explications très précises sur la manière de placer la cartouche sur les rails, ainsi qu'un plan détaillé et très exact des lieux choisis pour l'attentat.

La lettre contient en outre certaines recommandations pour le cas où le souverain sortirait sain et sauf de la catastrophe : ordre est donné au camarade de profiter de la panique produite par le déraillement pour s'approcher du roi et lui lancer une bombe. En cas d'échec, se faire sauter la cervelle, si la fuite est impossible ; car, « tu sais, dit la lettre, que ta tête est déjà mise à prix en Espagne pour la somme de 5.000 pesetas. »

Le commissaire de police a ouvert une enquête.

Complot ou fumisterie ?

L'aviation

Conformément à la décision prise dans sa première séance, le groupe sénatorial de l'aviation se réunira vendredi prochain pour entendre deux communications, l'une du commandant Bouttieaux, directeur du parc d'aérostation de Chalais-Meudon, sur les dirigeables ; l'autre de M. Painlevé, membre de l'Académie des sciences, sur les aéroplanes. Ces conférences seront accompagnées de projections cinématographiques.

Petites Nouvelles

M. le général Altmayer, commandant le 12e corps d'armée, est mort mardi à 4 heures ; M. Altmayer aurait subi une grave opération, lundi.

— On mande de Pékin qu'un décret publié au nom de l'empereur, annonce que la cérémonie de son couronnement aura lieu mercredi prochain.

— On annonce que le pape Pie X, est malade : il est grippé, mais en raison de son grand âge, son état est grave, dit-on.

— Les jurés du Puy-de-Dôme ont émis, à l'unanimité, le vœu que la peine de mort ne soit supprimée ni en fait ni en droit.

— La commission criminelle de Hanoï a prononcé 6 condamnations à mort dont 2 par contumace. Tous les pourvois ont été rejetés et les 4 condamnés à mort ont été décapités.

— L'observatoire de Wight a enregistré, dans la nuit de dimanche à lundi, des secousses sismiques indiquant un tremblement de terre qui devait se produire à une distance d'environ 5.000 kilomètres.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION SÉNATORIALE

DU 3 JANVIER 1909

CANDIDAT RADICAL

PAULIAC

Ancien Sénateur
Président du Conseil Général

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

M. le docteur Cassaignes s'est mis en frais pour faire connaître sa candidature à tous ceux qui étaient susceptibles d'être électeurs sénatoriaux.

Et dans toutes les communes du département, les privilégiés ont reçu sous forme de circulaire le poulet de M. Cassaignes.

L'effet n'a pas tardé à se produire. Chacun a tourné, retourné le papier et s'est demandé : « Mais le bon docteur fait erreur ? »

Ce papier contenait un discours nécrologique !

C'est nouveau comme programme électoral ; mais ça ne manque pas d'originalité : au contraire !

D'habitude, les candidats rédigent et envoient des circulaires qui contiennent tout une série de réformes pour le bien-être général et particulier des citoyens ; ces circulaires disent combien il est urgent pour chacun de vivre plus largement, plus convenablement, de réduire le plus possible les charges, d'aplanir les difficultés du *struggle for life*, mais jamais encore on n'avait vu un candidat réserver son temps, son éloquence, pour les..... nécropoles.

Cependant, à la réflexion, la circulaire de M. Cassaignes peut être un programme.

Ses camarades candidats font, aux électeurs, tellement de promesses de leur donner toutes sortes de satisfactions que M. Cassaignes s'est dit : « Moi, je vais promettre de prononcer un discours sur la tombe de nos électeurs sénatoriaux. »

C'est pas si bête que ça : et nous ne savons même pas jusqu'à quel point, bien des mortels ne souhaitent un discours sur leur tombe.

M. Cassaignes, psychologue subtil, a constaté que l'immense majorité des mortels tient aux compliments derniers : n'est-ce pas, en effet l'infime minorité qui, comme volonté suprême, déclare « Pas de fleurs, pas de discours. »

Ceux des électeurs qui ont l'intention d'inscrire cette défense au bas de leur testament, ne voteront évidemment pas pour M. Cassaignes. Mais les autres ?

Croyez-le, M. Cassaignes savait bien ce qu'il faisait quand il envoyait un spécimen de discours nécrologique aux conseillers municipaux.

Maintenant, peut-être bien que M. Cassaignes y voit clair, qu'il n'est pas dépourvu d'intuition et qu'avant l'heure il ait voulu enterrer son... succès du 3 janvier.

Ainsi, s'il est battu : « J'avais prévu mon échec dira-t-il : le résultat du scrutin ne m'étonne pas. »

On pourrait faire ainsi mille et mille suppositions sur les motifs qui ont incité l'excellent docteur M. Cassaignes à expérimenter une propagande de nouveau genre.

On dit que les Américains sont passés maîtres dans ce sport qu'est une campagne électorale.

Les récentes élections présidentielles nous ont appris des quantités de trucs tous plus habiles les uns que les autres pour attirer des électeurs aux candidats.

Celui de la circulaire nécrologique, qui implique, ce semble, celui de la promesse d'un discours sur la tombe des électeurs, n'est pas énuméré dans cette liste de trucs.

M. Cassaignes vient de faire la pige aux Américains : cela ne devrait-il pas flatter l'amour-propre national ? M. Cassaignes mérite un bon point.

Il préférerait certainement les bulletins de vote qui lui feront défaut pour être élu.

Mais, M. Cassaignes se consolera, car il sait que l'américain Bryan qui prononçait depuis 6 mois, 20 discours par jour a été pitoyablement battu par M. Taft qui, lui, n'avait qu'à sourire pour enthousiasmer les électeurs.

Et dam ! M. Cassaignes n'a qu'un discours nécrologique à son actif.

LOUIS BONNET.

Chambre de Commerce de Cahors

Les commerçants patentés du département du Lot, inscrits sur les listes dressées en exécution des dispositions des lois du 8 décembre 1883 et du 23 janvier 1898, sont convoqués pour dimanche 6 décembre, à l'effet de procéder à l'élection de douze membres devant composer la Chambre de Commerce de Cahors.

Les candidats adressent la circulaire suivante aux électeurs :

Monsieur et cher collègue,

Vous êtes appelé à élire dimanche prochain, 6 courant, les douze membres qui, aux termes de la loi du 14 mars 1908, doivent composer notre nouvelle Chambre de Commerce.

Cette loi réalise une réforme des plus justes et des plus importantes : comme pour l'élection des juges consulaires, elle augmente le nombre des électeurs de la Chambre de Commerce en conférant le droit de vote à tous les patentés exerçant leur profession depuis cinq ans ; elle élève, en outre, le nombre des membres de la Chambre de neuf à douze.

Les pouvoirs publics ont ainsi prouvé tout l'intérêt qu'ils portent au développement commercial et industriel de notre pays et ont voulu mettre en relief le rôle de plus en plus important des Chambres de Commerce dans l'évolution économique actuelle.

Les électeurs ont donc le devoir de voter en grand nombre ; ils donneront ainsi une force nouvelle à l'action de leurs élus.

Les Chambres de Commerce étant spécialement instituées pour étudier toutes les questions se rattachant au Commerce et à l'Industrie, c'est à elles qu'il faut adresser toutes vos demandes ; comme par le passé, nous nous efforcerons de les faire aboutir.

Espérons que du groupement de toutes les bonnes volontés et des initiatives des uns et des autres, sortira une ère nouvelle d'activité et de prospérité.

Les membres sortants conscients d'avoir rempli leur mission au mieux de vos intérêts, sollicitent vos suffrages, d'accord avec trois nouveaux candidats qui, eux aussi, sauront justifier votre confiance.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre entier dévouement.

Cayla, Caprais, négociant en fruits secs à Cahors, Malvy, Martin, minotier à Souillac, Bach, Antoine, distillateur à Cahors, Calméjane-Course, négociant en tissus à Cahors, Galaup, Raymond, industriel à Cahors, Autesserre, Lucien, banquier à Figeac, Lacombe, Louis, négociant en tissus à Figeac, Bruel, Louis, négociant en tissus à Cajarc, Isidore, Victor, négociant en denrées coloniales à Gourdon, membres sortants.

Lugan, Clément, négociant à Luzech, Souladié, Firmin, négociant à St-Céré, Taste, Léon, négociant à Gourdon.

Élections au Tribunal de Commerce de Cahors

Nous rappelons que dimanche prochain, 6 décembre, aura lieu l'élection de trois membres du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Cahors.

Sont candidats :

MM. Fayret et Dulac, pour juges titulaires.

M. Lasserre, pour juge suppléant.

Falsification de lait

Le 29 septembre dernier, plusieurs prélèvements de lait ont été opérés par M. le commissaire de police de Cahors. L'un des échantillons saisis provenait de la propriété que M. de Camy possède au Vigan, près Gourdon. Il résulte des informations données par la police, que d'après les résultats de l'analyse, ce lait avait été additionné d'eau dans une assez forte proportion et que cette addition d'eau n'a pu être opérée à Cahors. Ce serait donc au Parquet de Gourdon qu'il appartiendrait d'instruire cette affaire.

Prélèvement d'échantillons de lait

M. le commissaire de police de notre ville a prélevé 56 échantillons de lait qui vont être envoyés au laboratoire de Rodez, pour y être analysés.

Postes

Par application de la loi du 21 mars 1905, M. Cazal, soldat ordonnance au 17e escadron du train des équipages, est nommé facteur des postes à Gramat.

Gendarmerie

Par décision ministérielle du 28 novembre, M. Charlot (Augustin), ancien canonnier proposé par la compagnie du Lot, est affecté à la légion de la garde républicaine.

AVIS

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, suivant les indications qu'il a données à la Chambre, au cours de la discussion du budget de son administration, a décidé la création de recettes des postes rurales d'un type nouveau, qui seront certainement des plus utiles pour les habitants de nos campagnes sans occasionner de dépenses importantes.

Ces Recettes rurales seront installées de préférence à la Mairie, dans une salle fournie par la municipalité et où le facteur desservant la commune, après avoir achevé sa distribution, se tiendra à la disposition du public pendant un certain temps, pour les opérations postales les plus usuelles.

Les facteurs ont trop à faire pendant la période du renouvellement de l'année pour qu'on puisse à cette époque leur imposer le nouveau service, bien que l'organisation en soit déjà arrêtée. Mais, dès le 16 janvier 1909, près de 500 recettes des postes rurales seront ouvertes au public et si l'essai donne de bons résultats, comme tout porte à le croire, la mesure sera successivement étendue aux communes qui en feront la demande et où le service pourra fonctionner.

Dans le département du Lot, les communes de Floressas, Pontcirq, Miers et Saint-Simon sont appelées à bénéficier de la nouvelle organisation.

Société d'agriculture du Lot

Séance du 1er décembre

Mardi, 1er décembre, à dix heures du matin a eu lieu la réunion de la Société d'agriculture du Lot, sous la présidence de M. Delbreil.

Etaient présents : MM. Delbreil, Dr Aymard, Tuzet, Lasserre, Conduché, Quercy, Alphonse, Capy, Guingal, Solacroup, Oulié, Bouygues, Lompech, Ilbert, Brunet, Bouyssou, Puech, Ferré, Vinel (d'Arbouys), Theil, Delcaillau, Regnat, Rigal (d'Espère), Cahier.

M. le docteur Aymard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Alazard Hippolyte à Trébaïx ; Cantagrel Louis à Crayssac ; Paganel Eugène à St Cernin, présentés à la dernière séance, sont élus au scrutin secret et à l'unanimité des votants, membres de la Société.

MM. l'abbé Cassan, propriétaire à St-Pierre-de-Livernon, Vidal, propriétaire à Camy, demandent à faire partie de la Societé.

Aux termes du Règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. le President annonce que M. Rabaté, professeur d'agriculture du Lot-et-Garonne a fait paraître un petit opuscule traitant du développement et de la destruction de la chenille fileuse du prunier et du pommier.

Cette brochure, dont un exemplaire a été gracieusemeut envoyé à la Société, est mis en vente au prix minime de 0 fr. 25. Les agriculteurs y trouveront de précieux renseignements pour combattre les ravages de ces parasites.

M. le Président donne ensuite des renseignements sur les démarches qu'il a faites, au nom de la Commission de délimitation des zônes viticoles.

Il annonce le projet de création d'une commission mixte qui se composerait du bureau de la Chambre de Commerce et du bureau de la Société d'agriculture.

Cette commission qui s'adjoindrait quelques autres membres, étudierait l'importante question d'une organisation commerciale pour la vente des produits à l'étranger, Il espère que M. Tuzet voudra bien faire partie de cette commission.

M. Tuzet remercie M. le Président et accepte son offre avec empressement.

La proposition de M. le Président d'organiser, avec l'aide des subventions de l'Etat et des municipalités, un concours d'animaux gras dans chaque chef-lieu d'arrondissement est adopté à l'unanimité.

M. Alphonse Laurent demande à la Société s'il ne serait pas possible d'organiser, à l'occasion de la distribution des récompenses des prix culturaux qui aura lieu vers juin 1909, un concours de balcons fleuris. Il mettrait plusieurs prix à la disposition de la Société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après avoir donné des explications sur une question posée par M. Capy, concernant la baisse considérable des prix de la noix, M. le Président donne la parole à M. Tuzet.

M. l'Inspecteur des affaires commerciales de la Compagnie d'Orléans vient rendre compte de la mission dont il a été chargé pour l'organisation d'une exposition des vins et des études faites en Belgique, Hollande et Allemagne pour améliorer le trafic des vins de nos régions sur ces pays.

M. Tuzet remercie tout d'abord la Société de l'allocation qu'elle a donnée, et MM. Delbreil, Lasserre et Desprats d'avoir bien voulu fournir gracieusement les vins qui ont figuré à la dégustation. La manifestation que nous avons organisée, dit-il, n'est pas exempte de critiques. Elle a coûté plus qu'elle n'aurait dû le faire. Mais c'est la première fois que, rompant avec les habitudes, on a osé entreprendre d'aller à l'étranger, d'y présenter des vins au seul jugement des consommateurs, sans demander à un Jury les récompenses que l'on accorde parfois facilement. Il était assez juste de payer les frais d'une étude dont les résultats pratiques ont été si importants.

C'est à la Confédération générale des vignerons que l'on doit la réussite du projet de la Compagnie d'Orléans. C'est elle qui a apporté un puissant concours dans cette œuvre de vulgarisation commerciale. Qu'il me soit permis, dit-il, d'insister sur le rôle économique que cette Association doit jouer dans l'intérêt des viticulteurs : Répression des fraudes et organisation de la publicité pour la vente des vins.

Les nombreux visiteurs du stand des vignerons et les appréciations des consommateurs ont permis d'affirmer que les vins du Lot avaient leur faveur et que parmi les nombreux échantillons présentés à leur choix, ils ont mérité une mention spéciale.

L'intérêt de la région du Lot est de créer avec ses 450 000 hectolitres, une marque spéciale de vins fins de table que l'on saura apprécier.

Aux nombreuses conférences faites l'an dernier concernant l'organisation pour l'amélioration de la production et de la vente, M. Tuzet ajoutera des rapports spéciaux qui paraîtront dans tous les journaux.

Il invite les agriculteurs à les étudier pour discuter les conclusions à une prochaine réunion.

Le producteur doit s'efforcer de livrer de bons vins au commerce. De nouvelles organisations doivent se créer pour assurer la vente des vins dans des conditions plus modernes et plus en rapport avec la situation économique actuelle.

M. le Président, adresse, au nom de la Société, ses remerciements à M. Tuzet pour le zèle avec lequel il accomplit sa mission et à la Cie d'Orléans pour l'intelligente initiative qu'elle a prise.

M. le Président donne la parole à M. Cahier pour sa communication concernant l'étude des vins, du Lot, récolte 1907.

M. Cahier rappelle d'abord les résultats obtenus à la suite des analyses complètes de nos vins faites depuis plusieurs années.

La richesse en alcool et la faiblesse en extrait sec des vins du Lot a été reconnue par une analyse de dix échantillons faite par le laboratoire de Toulouse.

Il estime que, pour établir la composition exacte de nos vins, il y aura lieu de continuer l'envoi à la station œnologique d'un cerlain nombre d'échantillons pris dans les diverses parties de notre région.

Il ajoute qu'il serait indispensable pour étudier les divers changements qui pourraient s'opérer dans la composition de nos vins, de décembre en juillet, de procéder à plusieurs analyses successives des mêmes vins dans le courant de l'année.

Il suffit, pour faire cette opération que plusieurs propriétaires s'engagent à conserver une barrique de leur vin pendant toute l'année et qu'ils donnent, à chaque demande, un échantillons prélevé sur cette barrique. Il serait procédé dans le courant de l'année, à quatre analyses successives.

M. le Président remercie vivement M. Cahier du zèle qu'il veut bien apporter dans son travail si important et accepte cette proposition au nom de la Société.

La séance est levée.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de novembre 1908 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	86	pesant	57.207 kilos.
Vaches,	8	—	3.924 —
Veaux,	107	—	12.420 —
Moutons,	470	—	15.401 —
Porcs,	56	—	8.900 —
Total.	727	—	97.882 —

Chevaux et mulets, 12 ; ânes, 4.

Foire du 1er décembre

La foire du 1er décembre, favorisée par un soleil printanier, a été très importante sous tous les rapports. L'affluence était énorme ; tous les marchés était bien approvisionnés ; les affaires traitées ont été nombreuses.

Voici quels ont été les cours :

25 bœufs gras, conduits sur le marché, se sont vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilos, poids vif ; les bœufs d'attelages se sont vendus de 600 à 900 fr. la paire ; les vaches grasses se sont vendues de 28 à 30 fr. les 50 kilos ; les vaches de travail se sont vendues de 400 à 450 fr. la paire.

Les porcs se sont vendus de 55 à 58 fr. les 50 kilos, poids vif ; les porcelets se sont vendus de 35 à 40 fr. la pièce.

Les moutons gras se sont vendus 0,80 centimes le kilo ; les agneaux 0,90 centimes le kilo ; les brebis d'élevage de 30 à 35 fr. pièce.

La place du marché était particulièrement encombrée ; la circulation y était impossible ; des mesures s'imposent pour son dégagement les jours de grande foire, en *installant* une partie des produits qui y sont exposés en vente sur une autre place de la ville, car c'est le désordre et les bouculades sans nombre en face la Cathédrale.

Ces volailles grasses se sont vendues de 0,70 à 0,75 centimes la livre ; les poulets de 0,75 à 0,80 centimes la livre ; les dindes, 0,60 centimes la livre ; les lapins de garenne se sont vendus de 2 fr. à 2 fr. 50 pièce ; les œufs se sont vendus de 1 fr. 15 à 1 fr. 25 la douzaine ; la truffe, encore en petite quantité, s'est vendue de 5 à 6 fr. le kilo.

Le blé s'est vendu 16 fr. 50 l'hectolitre ; le maïs, 12 fr. l'hectolitre ; les pommes de terre, 3 fr. 75 l'hectolitre.

Le marché aux oies et canards était particulièrement bien garni, mais malgré cette abondance, tout a été enlevé de bonne heure aux prix suivants : les oies grasses de 2 fr. à 2 fr. 10 centimes le kilo ; les canards à 2 fr. le kilo.

Pas de vols ni d'accidents signalés, malgré l'affluence énorme qui n'a cessé de régner sur les principaux points de la ville.

FEUILLETON DU Journal du Lot 8

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Prologue

III

Le médecin des morts

— Qui cela peut-il être ?... fit l'autre.

Pascal laissa retomber le cadavre et alla ouvrir discrètement la fenêtre. Puis, sans remonter la jalousie, il regarda à travers les barreaux et promena son regard dans le jardin.

Mais il ne vit que l'ombre mouvante des arbres et n'entendit que le gémissement des branches courbées par la brise.

— Rien ! dit-il en fermant la croisée et les rideaux.

— Ta nièce est couchée ? lui demanda-t-on.

— Je n'ai pas eu le temps de m'occuper d'elle ; mais les petites filles ça dort comme des loirs... Elle est couchée depuis longtemps, j'espère.

— C'est bien, c'est une fausse alerte ; achevons notre œuvre.

La substitution des deux cadavres s'opéra sans autre incident.

Le corps de l'homme assassiné fut cousu dans un suaire, prêt à être placé dans la bière qu'on devait apporter le matin. Quant au vieillard on le revêtit d'un habillement acheté dans la journée.

On voulait de la sorte dérouter toute investigation.

Le vieillard avait au doigt un magnifique anneau ; on ne l'ôta pas, afin de faire croire à un suicide.

L'Auvergnat se promit bien pourtant de le détacher et de s'emparer du bijou à l'insu des neveux.

Il ne restait plus qu'à porter le corps du vieil oncle dans la voiture qui attendait à la petite porte du jardin et d'aller le jeter à la Seine. Pascal fut chargé de ce funèbre fardeau. On ne prit pas de lumière, afin de n'attirer les regards de personne.

Tout d'ailleurs était bien désert !

Cependant, comme ils tournaient un coude d'allée, il leur sembla entendre un pas glissant et voir une ombre flotter et disparaître à quelques pas. Mais comme le bruit ne se renouvela pas, que la lune voilée à chaque instant par de rapides nuages, produisait constamment des intermittences de lumière, ils supposèrent qu'ils s'étaient trompés et continuèrent rapidement leur route.

Les criminels, d'ailleurs, c'est une chose à remarquer, au milieu de leur méticuleuse circonspection, ont des imprudences naïves qui ne peuvent s'expliquer que par le trouble que leur inspire leur propre crime ; ils agissent alors avec une étourderie qui les prive d'une partie de leur perspicacité.

Ils passèrent donc et s'engagèrent bientôt dans une petite allée bordée de jeunes ormeaux.

Le chemin était étroit et le corps que portait Pascal battait, en passant, des pieds et des mains contre les arbres.

Cependant, dans le jardin, derrière les arbres et les buissons que battait le cadavre, une jeune fille éperdue et folle de terreur, pâle, le cœur palpitant, contenait avec peine les mille cris qui se pressaient sur ses lèvres.

C'était la nièce de l'Auvergnat.

Une enfant de onze à douze ans environ.

Elle savait que la maison renfermait un mort. Comme on ne s'était pas occupé d'elle de toute la journée et qu'on l'avait laissée seule dans une des salles basses, à la nuit elle se trouva sans lumière et la peur la prit.

Elle sortit alors dans le jardin et, vivement émue d'une crainte superstitieuse, elle erra à l'aventure à travers les allées.

Elle attendait toujours pour rentrer que son oncle descendît et apportât la lumière.

Vers dix heures et demie, elle entendit venir du monde. On causait à voix basse, on marchait avec précaution ; sa peur redoubla. Elle craignait de plus, d'être rudoyée si on la surprenait à cette heure dans le jardin.

C'est de là qu'elle vit passer l'Auvergnat portant son funèbre fardeau. Une terreur affreuse saisit son cœur et glaça ses sens ; elle ne put soutenir l'horreur d'un pareil spectacle, et, muette, presque morte, elle finit par tomber inanimée sur le gazon.

Les trois hommes et le cadavre s'étaient éloignés.

Ils étaient montés en voiture et avaient gagné par un chemin détourné le boulevard d'Italie.

Ils se dirigèrent vers la rive gauche de la Seine, en amont de Paris, et s'arrêtèrent enfin à un kilomètre du Jardin des Plantes.

Il était près de minuit.

L'Auvergnat qui avait conduit la voiture, descendit alors de son siège et explora les lieux. Il alla jusqu'au bord du fleuve, il y avait plusieurs chalands amarrés, mais ces chalands étaient vides et pas une âme qui vive ne se montrait aux alentours.

Il revint aussitôt vers la voiture, mais au moment où il allait descendre le cadavre du vieillard, on entendit soudain un pas d'homme à peu de distance.

— Quelqu'un vient, dit vivement l'un des neveux

— Ne craignez rien, dit l'Auvergnat.

Et il se mit tranquillement à déboucler l'un des traits de la voiture et le retira de son palonnier.

L'homme passa.

C'était un batelier qui venait de conduire un train et rentrait au logis.

— Il vous est arrivé un accident ? demanda-t-il en s'arrêtant.

— Oh ! ce n'est rien, répondit Pascal, un des traits qui est sorti de son palonnier, et c'est tout.

Et l'homme s'éloigna.

Les assassins respirèrent. Dès que l'homme eut disparu on se remit à l'œuvre. On prit donc le cadavre et on le porta rapidement à la Seine.

Pascal et l'aîné tenaient le corps inanimé ; ils approchèrent de l'eau, ils l'y plongèrent doucement entre deux bateaux pour eviter de faire le moindre clapotement.

C'était le moment suprême de ce sinistre drame.

Le cadavre coula immédiatement sous les flots sombres.

Ce fut tout !

L'œuvre était consommée !

Nos trois hommes se retirèrent alors en toute hâte ; ils montèrent lestement en voiture et partirent à fond de train en remontant toujours la Seine. Ils ne voulurent negliger aucune précaution. Ils poussèrent jusqu'au pont de Charenton, au grand trot. Arrivés sur la rive opposée de la Seine, ils prirent à gauche et revinrent à Paris par Bercy et les quais de la rive droite. Enfin ils passèrent la Seine au pont de la Tournelle, traversèrent tout le faubourg Saint-Marceau et vers trois heures du matin, ils rentrèrent à la maison de la Bièvre par la grande allée et la porte de fer du jardin.

Rien n'avait troublé leur marche, nul œil indiscret n'avait découvert le but de leur course, ni même remarqué cette sortie nocturne.

Personne, excepté cependant la nièce de l'Auvergnat.

Celle-ci, grâce à la fraîcheur de la nuit, avait repris ses sens. Rappelant, quand elle revint à elle, ses souvenirs confus, elle fut prise d'une nouvelle frayeur ; rien qu'à la pensée de ce qu'elle avait vu, elle faillit s'évanouir une seconde fois, mais un secret instinct, une intelligence précoce lui firent comprendre que si on la trouvait dans le jardin et si on se doutait qu'elle avait pu voir, elle était perdue.

Aussi prit-elle son courage à deux mains et se releva-t-elle pour fuir et rentrer dans la maison.

Comme elle se remettait sur les pieds, elle aperçut à terre un point blanc et lumineux, et elle eut peur.

Des idées funèbres la poursuivaient.

Elle s'imagina que c'était un feu follet, une larve, peut-être l'âme du mort errante, etincelante dans le jardin.

(A suivre).

Théâtre de Cahors

SHERLOCK HOLMES

C'est le jeudi 10 Décembre qu'aura lieu, au Théâtre de Cahors, la représentation de : « **SHERLOCK HOLMES** », donnée par la tournée Georges ZELLER.

Depuis l'année dernière, « **SHERLOCK HOLMES** » a produit, dans le monde entier, le chiffre considérable de 15.000 représentations et le succès augmente de jour en jour. « **SHERLOCK HOLMES** » est devenu le personnage populaire et ce nom est cité chaque jour dans les journaux quand il y a un problème policier à résoudre.

Tous les personnages qui gravitent autour du héros sont devenus légendaires. Le fameux professeur Moriarty, surnommé le Napoléon du crime, est une figure des plus originales.

C'est M. Victor Perny, le brillant artiste de l'Odéon, qui interprétera le rôle du célèbre policier amateur.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 2 Décembre, 1 h. 25 s.

Le tribunal de la Haye

Le gouvernement français qui a désigné pour le représenter à la Haye dans le réglement du différend de Casablanca, MM. Louis Renault et Sir Edouard Frey, s'est mis d'accord avec l'Allemagne pour désigner un Suédois comme cinquième arbitre.

Le jubilé de l'empereur d'Autriche

Une messe solennelle pour le jubilé de l'empereur d'Autriche, a été célébrée en l'église Ste-Clotilde, à Paris, devant tout le corps diplomatique.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 3 Décembre 1 h. 36 s.

L'amiral Germinet à Paris

Le ministre de la marine a reçu dans la matinée, le vice-amiral Germinet, dont les déclarations sur l'état d'approvisionnements en munitions de nos bâtiments de guerre, ont provoqué une vive émotion.

L'amiral Germinet sera reçu dans l'après-midi, par M. Clemenceau.

L'affaire Steinheil

Le docteur Balthazar qui a procédé hier à Beaucourt, à l'autopsie de Mme Japy, la mère de Mme Steinheil, dément toutes les informations publiées sur l'autopsie du cadavre. Il ne parlera qu'après avoir déposé ses conclusions d'expertise.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Cazals

La foire. — Notre foire mensuelle, tenue vendredi dernier, a été des plus importantes. Favorisée par un temps superbe, les marchés furent très animés et il se réalisa beaucoup d'affaires. Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Place bien garnie, légère baisse sur les cours précédents. Bœufs de premier choix, de 1.000 à 1.100 francs ; bœufs forts, de 900 à 1 000 fr. ; bœufs communs, de 800 à 900 fr. ; bœufs ordinaires, de 700 à 800 fr. ; bouvillons, de 500 à 600 fr. ; vaches, de 300 à 500 fr., le tout la paire.

Les bœufs gras pour la boucherie, très recherchés, ont été vendus de 37 à 40 fr. le quintal de 50 kilos.

Cours maintenus fermes sur les moutons. Moutons de première qualité, de 50 à 55 fr. ; moutons communs, de 40 à 50 fr. ; brebis suitées, de 38 à 48 fr. ; brebis communes, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 18 à 25 fr., le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Cours élevés malgré le grand nombre de têtes apportées. Poules et poulets, écoulés aux prix de 90 centimes à 1 fr. le demi-kilo ; pintades, de 4 à 6 fr. ; dindons, de 10 à 13 fr. ; canards communs, de 4 à 5 fr. ; canards mulâtres, de 10 à 13 fr. ; pigeons, de 1,25 à 1 fr. 75 ; lapins domestiques, de 3 à 4 fr., le tout la paire.

Oies grasses, de 90 à 95 centimes ; canards gras, 90 centimes, le tout le demi-kilo.

Les œufs, de 1 à 1 fr. 20 la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 4 fr. 50 a 6 fr. ; lapins de garenne, de 2 à 3 fr. ; perdrix rouges, de 1,50 à 2 fr. ; grives, de 40 à 50 centimes, le tout la pièce.

Marché aux porcs. — Porcs d'élevage, de 30 a 50 fr. ; petits porcs, de 32 à 36 fr. la pièce, suivant l'espèce et la grosseur ; porcs gras, de 50 à 53 fr. le quintal de 50 kilos, poids vif.

Grains. — Blé, 18 fr. ; maïs, de 13,25 à 14 fr. ; avoine, de 9 à 11 fr., le tout l'hectolitre.

Affaires lentes sur les noix, vendues seulement de 8 à 10 fr. l'hectolitre.

Luzech

Un danger public. — Dans la nuit de dimanche à lundi dernier des rochers d'une certaine grosseur se détachèrent du flanc de la montagne de l'Impernal et roulèrent avec fracas sur le chemin vicinal n° 2, à la sortie du bourg.

Le passage est journellement très fréquenté car le chemin de grande communication n° 9 se trouve immédiatement au-dessous. Mais personne ne fut atteint par l'éboulement qui se produisit heureusement à une heure tardive.

Quelques dégâts matériels furent seuls relevés dans un petit jardinet qui appartient au chevrier Mousset, dont la maison est précisément construite en face sous le grand rocher qui surplombe le chemin. Le cube des pierres éboulées, peu conséquent il est vrai, n'a pas trop géné la circulation.

Mais nous avons pu nous rendre compte qu'il existe actuellement un réel danger au passage indiqué, soit pour les habitations en bordure du chemin de Molsaclet, soit pour les voyageurs qui circulent sur l'avenue de la gare de Luzech, soit pour les habitants du Causse qui se rendent au bourg, soit en fin pour les exploitants qui possèdent des terres sur le plateau.

Le gros rocher qui commença à s'ébouler dimanche, situé à mi-côteau, à une grande hauteur, menace ruine. Il s'effritera rapidement. Déjà de grandes fissures le sillonnent en tous sens. Qu'il survienne une forte pluie ou un brusque dégel, un gros éboulement se prodira infaillement. Il peut alors en résulter une catastrophe.

Aussi, pour qu'on n'ait pas à déplorer peut-être un malheur irréparable, est-il nécessaire de prendre les précautions qu'exige impérieusement la sécurité publique.

Lacapelle-Cabanac

Mardi soir vers onze heures, une maison appartenant à M. Touriol, et servant de bontique à M. Léotard, menuisier, a été la proie des flammes.

Tout a été détruit, mais l'immeuble était assuré.

Sauzet

Nouvel hôtel des Postes. — Dans ces derniers temps, les travaux de toutes sortes du nouvel hôtel des postes viennent d'être rapidement menés.

Sous peu le bel immeuble dont notre municipalité républicaine aura doté la commune, va être sur le point d'être inauguré.

Toutes les protestations intéressées d'une réaction aux abois sont donc réduites à néant.

Puy-l'Evêque

Foire. — Bœufs gras, de 35 à 40 fr. les 50 kilos ;

Bœufs d'attelage, de 750 à 1.000 francs la paire ;

Breaux, de 500 à 700 fr. la paire ;

Porcs gras, de 53 à 56 fr. les 50 kilos ;

Porcelets, de 2 à 3 mois, de 25 à 35 fr. la paire ;

Moutons gras, 0,75 le kilo ;

Autres moutons, de 15 a 40 fr. la pièce ;

Poules, de 4 à 5 francs la paire ;

Poulets, de 2,25 à 3 francs la paire ;

Oies grasses, 1,10 la livre ;

Canards gras, 1,15 la livre ;

Dindons, 0,60 la livre ;

Œufs, 1 fr. à 1,10 la douzaine ;

Blé, de 13 à 14 fr. les 4/5 ;

Maïs, de 9 fr. à 10,50 les 4/5 ;

Pommes de terre, de 4 à 6 fr. les 4/5 ;

Noix, de 9 à 10 fr. l'hectolitre ;

Foie d'oie, de 2,50 à 3 fr. la livre.

Touzac

Election des délégués. — M. Girot père est élu délégué, au troisième tour de scrutin et au bénéfice de l'âge, par les cinq membres cléricaux du conseil, contre cinq voix à M. Mortefon, maire, républicain-radical.

M. Miquel père, radical-socialiste, est élu supléant dans les mêmes conditions par les membres radicaux du conseil.

Le cléricalisme ne désarme pas et les transfuges du parti républicain persévèrent dans la voie de la réaction.

Nous n'avons pas à nous émouvoir, mais le moment venu nous crierons : « Bas les masques ! » et d'un vigoureux effort nous assurerons le triomphe complet de la démocratie.

Vire

Délégués sénatoriaux. — Titulaire : M. Durou, maire ; suppléant, M. Victor Combes.

Bouziès

Élection sénatoriale. — Dimanche, le Conseil municipal, a désigné un délégué et un suppléant aux élections sénatoriales du 3 janvier prochain.

M. Croq Raymond, a été élu à l'unanimité des suffrages.

M. Bessac Gustave, adjoint, a eu aussi toutes les voix.

Tous les deux sont radicaux.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Cheval emballé. — Lundi, vers deux heures du soir, le cheval de M. B..., qui revenait en voiture des Miattes, effrayé par un bruit quelconque, s'emballa. Le conducteur étant impuissant pour maîtriser sa bête, sauta à terre et l'attelage parcourut les quais à une allure désordonnée. Arrivé à l'entrée de la rue Gambetta, l'animal dévia et accrocha la baladeuse d'une marchande d'oranges. Le brancard brisa la glace de M. Lafon, coiffeur. Au contour du magasin de M Planiols, aussi coiffeur, une roue de la voiture monta sur la bordure du trottoir. La voiture se renversa sur la chaussée. Le cheval put alors être arrêté par le nommé Murat et maîtrisé par les personnes qui se trouvaient sur les lieux de l'accident.

Les dégâts ne sont heureusement que matériels.

Accident. — Un voyageur du train 26 serait tombé sur la voie. La gare a fait procéder pendant la nuit à des recherches dans le tunnel d'Herbemols, à Figeac. Nous ne tarderons pas à être édifié sur les suites de cet accident occasionné par l'ouverture d'une portière.

La Sainte-Barbe. — La compagnie des sapeurs-pompiers célèbrera la Sainte-Barbe dimanche prochain 6 décembre.

A onze heures du matin, revue sur la place de la Raison et défilé pour se rendre au banquet servi à l'hôtel Destip, rue d'Anjou. La municipalité y sera représentée.

A huit heures et demi du soir, bal à grand orchestre organisé par un groupe de pempiers, donné dans les salons de l'hôtel Audigie, place du Consulat. Les cartes d'invitation seront personnelles. Les Français seuls pourront y assister.

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : Antonin-David-André Grimaud ; Juliette-Henriette-Denise Lalo ; Hélène-Antoinette-Pauline Delfrayssi ; Philomène Brel ; Paul Saleille ; Marie-Jeanne-Gabrielle Laval ; Gaston Georges ; Berthe Austruit ; Berthe-Suzanne Lacam ; Jean-Raoul Cabridens ; Henriette Marie.

Mariages : Edmond-Georges-Alexandre Delmas, docteur-médecin et Isabelle-Louise-Marguerite Pistre, sans prof.

Jules Amadieu, propriétaire, meunier et Octavie Cantournet, sans profession.

Décès : Edouard-Marcel-Louis Lot, 13 ans, rue Saint-Thomas ; Georges-Albin Contakis, 6 mois, rue Caviale ; Edouard Delmas, ancien cloutier, 73 ans, rue Caviale ; Prosper-Arthémon Savignac, manœuvre, 29 ans, à l'hospice ; Marie Colomb, sans profession, 72 ans, rue Laurière ; Juliette-Rose Cousi, sans profession, 21 ans, épouse Lacaze, rue de Balènes ; Marianne Latapie, couturière, 74 ans, rue Gambetta ; Charles-Louis Ceyrel, menuisier, 23 ans, avenue Gambetta ; Louis-Sylvain, dit Firmin Ségala, décrotteur, 66 ans, hospice ; Jeanne Méjecaze, sans profession, 68 ans, épouse Cayrol, hospice.

Loubressac

Conseil municipal. — Conformément à l'arrêté de M. le préfet du Lot, le conseil municipal de cette commune s'est réuni, dimanche dernier, à l'effet de nommer deux délégués sénatoriaux et un suppléant.

Le conseil étant divisé en deux fractions égales, il est décidé, à l'unanimité, qu'on nommerait un délégué de chaque parti ; quant au suppléant, il serait tiré au sort.

Les six conseillers municipaux réactionnaires prennent comme délégué M. Teulières, conseiller municipal, au Ratier ; le sort désigne comme suppléant un des leurs M. Ayroles.

Quant aux républicains, ils désignent M. François Maury.

Nos amis n'auraient pu faire un meilleur choix ; conseiller municipal depuis seize ans, sans interruption, il a toujours combattu au premier rang pour la cause républicaine ; sa droiture et son impartialité lui valent l'estime de tous.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le crédit agricole. — Le conseil d'administration de la caisse locale de crédit agricole mutuel de la région de Gourdon, désigné dans l'assemblée générale du 15 novembre, s'est réuni samedi dernier, à deux heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Barrère.

Après l'examen de diverses questions d'ordre intérieur, le conseil a pris toutes mesures pour assurer le bon fonctionnement de la caisse dont les opérations pourront commencer le 15 décembre prochain.

Audience correctionnelle. — Un nommé L..., braconnier incorrigible, condamné maintes fois à des amendes qu'il n'a d'ailleurs jamais payées, se voit infliger cette fois deux jours de prison

— Cassan, qui a coupé des arbres sur une propriété que Mlle Salvat, rentière à Gourdon, possède à Masclat, est condamné par défaut à deux amendes de 12 francs chacune et aux dépens.

— Violences, bris de clôture, injures et diffamation. — Mlle Diégo, intitutrice à Carlucet, contre M. Meulet, instituteur au même lieu, sa femme et sa fille.

Le 16 novembre, cette affaire avait été renvoyée pour la suite des plaidoiries et le réquisitoire du ministère public.

Me Alibert plaide aujourd'hui pour la famille Meulet.

Me Lacaze du barreau de Cahors, qui assiste Mlle Diégo, réplique avec verve.

M. le procureur de la République laisse de côté les délits de violences et bris de clôture mais retient à l'égard de l'instituteur de Carlucet le délit d'injures et contre Mlle Meulet celui de diffamation.

A huitaine le jugement.

Foire de Sainte-Catherine. — Samedi dernier a été tenue la foire de la Sainte-Catherine qui du reste a été fort belle. Beaucoup de transactions sur les divers marchés.

Bœufs d'attelage et de boucherie, baisse persistante ; néanmoins beaucoup de vendus.

Moutons, 35 à 40 fr. la pièce ; porcs gras, 50 fr. les 50 kilos ; porcelets, 20 à 40 fr. pièce selon grosseur ; oies et canards, 90 cent. le demi-kilo ; foies d'oies 2 fr. 50 le demi-kilo ; volaille, 60 cent. le demi-kilo ; œufs, 90 cent. la douzaine ; truffes, 5 fr. le kilo.

Blé, 17 fr. l'hectolitre ; maïs, 15 fr. l'hectolitre.

Labastide-Murat

Marché du 30 novembre. — Voici les cours pratiqués :

Blé, de 12 à 12 fr. 50 ; maïs, de 10 fr. à 11 fr. 50 ; avoine, de 5 fr. à 5 fr. 50 ; pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50. Le tout les 80 litres.

Poulets, de 60 à 65 cent. le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaina.

Payrac

Commission cantonale. — La commission cantonale d'assistance se réunira à Payrac, samedi prochain 5 décembre, afin de statuer sur diverses demandes d'assistance formulées par des vieillards de Fajoles et de Reilhaguet.

La réunion sera présidée par M. Margis, conseiller général du canton de Payrac.

Vayrac

Foire. — Notre foire, dite de la Saint-André, favorisée par un temps magnifique, avait attiré une foule d'étrangers dans notre ville. Les transactions ont été nombreuses sur le foirail des bœufs et des moutons, le tout vendu à des prix assez rémunérateurs.

Voici les cours pratiqués de ce jour :

Bœufs de boucherie, 38 à 40 fr., les 50 kilos poids vif ; vaches grasses, 32 à 33 fr. ; moutons gras, 42 à 43 fr. ; porcs gras, baisse importante, 50 à 52 fr., suivant qualité, le tout les 50 kilos poids vif.

Veaux de lait, 1,05 et 1,10 le kilo.

Bœufs d'attelages, 800 à 1,000 fr. la paire ; veaux de commerce, 350 à 500 fr. la paire ; nourrains, 45 à 60 fr. la pièce ; porcelets, 20 à 30 francs suivant grosseur.

Marché à la volaille. — Poules grasses, 4 à 5 fr. ; poulets, 3 à 4 fr. ; ou 0,70 le demi-kilo ; canards, 4 à 5 fr. ; pintades, 4,50 à 6 fr. ; pigeons, 1,25 à 1,75, le tout la paire.

Lapins domestiques, 1,25 à 1,75 ; lièvres, 5 à 6 fr. ; lapins de garenne, 1,75 à 2 fr. ; perdreaux, 2,25 ; bécasses 3 fr.

Sous la Halle. — Blé froment, 18,50 ; maïs 14,50 à 15 fr., seigle, 13 fr. ; avoine, 9 fr. ; haricots 23 à 24 fr., le tout l'hectolitre.

Noix, 9 à 10 fr. le sac.

Carennac

Élections municipales. — Trois conseillers municipaux étaient à élire pour la section de Magnagues. Au premier tour, M. Blanc, seul, avait été élu en même temps qu'à Carennac. M. Blanc a opté pour Carennac.

Résultats du scrutin de ballottage du 29 novembre : 58 votants. Ont obtenu : MM. Elie Souladié, 48 voix, élu ; Gabriel Treil, 45 voix, élu. Ballottage pour un siège.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Mise au point

Nous recevons la lettre suivante :

O mon bon gros Delbrel : ainsi nous voilà rede-cendus dans l'arène !...

Avec la bonne foi dont vous êtes coutumier vous me prenez encore une fois à partie, en me reprochant l'affaire de l'ecole mixte si chere à vos désirs. Eh bien oui, c'est toujours moi, mon petit cœur n'a pas changé !!!

A la dernière réunion du conseil municipal, j'ai provoqué en effet une mise au point, et je l'ai obtenue non seulement de la part de M. le maire, mais encore de mes autres collègues. Il a été reconnu qu'on avait travesti mes intentions ; on a pu voir alors certain représentant de la presse, rougir jusque derrière les oreilles, gêné qu il était par les regards de ceux qui le considéraient comme ayant dénaturé la vérité.

« Il est donc entendu mon cher et gros Delbrel, que si j'ai toujours été opposé à la création de l'école mixte, j'ai toujours été et je demeure partisan de l'école maternelle. »

C'est d'ailleurs là l'avis qui a prévalu auprès de l'administration, qui elle aussi n'a point reconnu l'utilité de l'école mixte, que vous aviez l'intention de défendre à outrance en me faisant un cours complet sur les bienfaits à en attendre.

J'ai donc (ne vous déplaise mon gros), pleine et entière satisfaction.

Je regrette que vous ne soyez pas de même, mais j'en suis heureux dans l'intérêt général de la commune, ainsi que je l'ai déjà dit mon bon dans l'intérêt même des quartiers que vous semblez vouloir défendre et pour cause, quartiers qui ne me sont pas inconnus, et auxquels mieux que vous je suis plus intimement lié.

Personne à Fumel, aucun de mes collègues ne conteste mon vote à part l'honorable représentant du *Journal du Lot* dans notre ville.

Et qu'importent d'ailleurs les querelles d'Allemand, qu'il semble vouloir réserver tour à tour à chacun de ceux dont il n'a rien à attendre.

Toujours convaincu, qu'il a seul le monopole des vertus politiques et domestiques, le brillant reporter n'a qu'à continuer ses rodomontades ; il finira par être connu et apprécie comme il le mérite, c'est-à-dire, non pas comme cherchant à apporter sa pierre à l'édifice social encore si imparfait, mais comme le plus crâne des démolisseurs.

Pour ma part, c'est ainsi que je l'ai déjà jugé. J'avais dit qu'il n'était pas franc. J'affirme qu'il me fait l'effet d'un bien petit manœuvre.

Gabriel LEYGUES.
Conseiller municipal.

***

Nous insérons cette lettre qui est un droit de réponse : nous n'y touchons rien, bien que la loi nous autorise à refuser les réponses contenant des injures.

Pour cette fois, M. Leygues aura entière satisfaction, car nous voulons que le public apprécie. Il n'en serait peut-être pas ainsi à l'avenir.

A dimanche la réponse de notre correspondant et ami.

LA RÉD.

LE TRIOMPHE DE LA TANTALE

Il est complet, puisque les consommateurs d'électricité mettent au rebut leurs lampes à filament de charbon et adoptent la Tantale, qui coûte 3 fr. 25 et économise 30 à 40 fr. de courant par lampe et par an.

Que devient alors le prix de la lampe ? C'est la lampe bon marché qui coûte 20 fois plus cher que la Tantale.

Gros : Etablissements Paz et Silva, à Paris.

Détail : Chez tous les bons électriciens.

Bibliographie

Les impressions d'un général broyé par un obus sur le champ de bataille, son odyssée extraordinaire, sa lutte contre la mort, son triomphe final, voilà ce qu'on peut lire cette semaine en un passionnant article : Impressions d'un blessé d'Austerlitz que publie *Mon Dimanche*. Dans le même numéro, on trouve un très pittoresque « Cinématographe » (9 plaques) de fort amusantes fantaisies comiques : « Le dernier prisonnier du château d'If, » « Vivent les Modistes de Paris, » des échos et variétés qui amusent petits et grands ; un grand roman dramatique : « La Marque des Quatre, » une saisissante nouvelle : « L'Auberge rouge, » *Quatre grands Concours*, dotés de multiples prix, ouverts à tous ; plus de soixante articles illustrés *Mon Dimanche* paraît *chaque vendredi* ; on le trouve partout au prix de *dix centimes*. Demandez-en des numéros spécimens — *gratis* et *franco* à — l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1er.

Librairie HACHETTE et Cie, 79 boul. St-Germain, Paris

HISTOIRE DE FRANCE
depuis les Origines jusqu'à la Révolution
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. ERNEST LAVISSE

Mise en vente du 52e fascicule (Tome VIII, 1re partie)

LOUIS XIV

La fin du Règne (1685-1715)

Par MM. de SAINT-LÉGER, SAGNAC, RÉBELLIAU et LAVISSE.

Prix du fascicule..... 1 fr. 50

Ce fascicule est le quatrième et dernier du tome VIII 1re partie. Il contient la fin des AFFAIRES RELIGIEUSES et le MOUVEMENT DES IDÉES de 1685 à 1715 par M. Rébelliau, l'histoire intime de Louis XIV, de sa famille et de sa cour pendant la même période, par M. Lavisse.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 28 Novembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Duchesse de Dino, extraits de la Chronique publiée par la princesse Radziwill, née de Castellane. — Maurice Barrès de l'Académie française, Colette Baudoche : histoire d'une jeune fille de Metz (IV). — XXX, Madame Arvède Barine. — Louis Battifol, Diane de Poitiers : la légende et l'histoire. — Péladan, l'exemple d'Hebert — H. Céard et J. de Caldain, Huysmans intime : l'artiste, le chrétien (d'après des documents inédits (V).

PARTIE ILLUSTRÉE

Les Miettes de la Vie. — Les faits de la semaine Revue des revues française et étrangères. — La Vie mondaine.

Souvenirs de la duchesse de Dino : duchesse de Dino, puis duchesse de Talleyran et de Sagan.

Colette Baudoche : Saint-Quentin (vue prise de l'esplanade de Metz). — La Moselle au pont des Morts. — Vue de Metz, prise de Saint-Julien.

A travers l'histoire : Diane de Poitiers, d'après Jean Goujon. — Diane de Poitiers, par l'original de Jean Clouet.

L'exemple d'Hébert : La Malaria, par Hébert. — Les Cervarolles, par Hébert. — Tzigane, par Hébert. — La Lavandara, par Hébert.

Les obsèques du Grand-Duc Alexis : Le char funèbre. — Les obsèques.

Actualités : L'impératrice douairière de Chine, qui vient de mourir, le 15 novembre, à l'âge de 74 ans. — L'empereur de Chine au tombeau impérial.

L'instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Le pêcheur populaire

Au moment où la saison d'hiver va laisser quelques loisirs aux plus enragés pêcheurs, signalons à leur attention une charmante petite revue mensuelle, illustrée par BENJAMIN RABIER et dirigée par notre excellent confrère MAURICE CABS, *Le pêcheur populaire*, qui, à côté d'articles des plus sérieux et des plus documentés, émanant de professeurs du Muséum et de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, contient toutes les attractions du magazine moderne.

Le pêcheur populaire, 161 rue Montmartre, PARIS.

Abonnement : 2 fr. par an.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré*, Masson et Cie, éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1854, du 5 décembre 1908.

Réflecteur liquide pour télescope, par V. Forbin. — Chronique : Le rendement de la machine humaine. — Le Palais de Glace de Berlin, par le Dr Gradenwitz. — La vision à distance : Essais de M. Senlecq, par R. Villers. — La sécurité dans les mines : la station d'essai de Liévin par A. Troller. — La nouvelle armée chinoise, par Louis de Cantilly. — Académie des sciences ; séance du 30 novembre 1908, par Ch. de Villedeuil. — Albert Gaudry, par Armand Thevenin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Elixir de Virginie Nyrdahl**, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : **Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris**, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, et la plus douloureuse. Le flacon 4 fr. 50, franco.

Méfiez-vous des imitations ! Il n'existe qu'un seul **Elixir de Virginie** : il porte la signature de garantie **Nyrdahl**.

Bulletin Financier

La tendance du marché qui était ferme à l'ouverture est devenue lourde en séance en raison de ventes pour le compte de Berlin.

Les affaires ont été presque nulles.

La Rente française se maintient à 97,07.

Les fonds russes sont faibles. Le 3 0/0 1891 est à 71,50, le 1896 à 69,75 le 5 0/0 nouveau à 99,15 et le Consolidé à 85,30

L'Extérieure espagnole recule à 96,20 et le Turc à 91,57 tandis que l'Italien progresse à 103,95 et le Portugais à 58,75.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1365, le Nord à 1782 et l'Ouest à 922

Nos Établissement de Crédit sont calmes. La banque de France s'inscrit à 4270, la Banque de Paris à 1520, le Crédit Foncier à 735 et le Crédit Lyonnais à 1199.

L'obligation 5 0/0 première hypothèque du Port de Para influencée par les nouvelles récemment arrivées accuse une grande fermeté à 452.

L'action de l'Ouest africain français se négocie à 486 et la part à 271.

LA HERNIE

La Méthode A. CLAVERIE de Paris est la seule méthode à adopter pour la guérison et le soulagement de toutes les Hernies.

C'est avec plaisir que nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices souffrant de **Hernies, Efforts, Descentes, Déplacements des Organes**, etc..., la présence dans notre région du grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE**, fournisseur de l'Armée, de la Marine, des grandes Administrations de l'Etat, etc.

Ses merveilleux *Appareils Pneumatiques sans Ressorts* perfectionnés sont les seuls qui se moulent admirablement sur le corps *sans jamais se déplacer* et *sans causer aucune gêne même dans les métiers les plus pénibles.*

Aussi est-ce un devoir pour nous de conseiller à ceux et à celles qui souffrent de se rendre aux visites de **M. A. CLAVERIE**, assurés qu'ils sont de trouver, grâce aux bons conseils de ce Professionnel de premier ordre, *le soulagement immédiat et la guérison définitive de leur dangereuse infirmité.*

Applications et essais gratuits, de 9 h. à 5 h., à :

CAHORS, Samedi 5 Déc., **Hôtel des Ambassadeurs.**

GRAMAT, Dimanche 6 Déc., **Hôtel de Bordeaux.**

Ceintures ventrières CLAVERIE, pour la Guérison des Déplacements des organes chez la Femme.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Le Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Cahors, siégeant en audience ordinaire et publique le vendredi 27 novembre 1908, a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement au même jour, le sieur JEAUFFREAU épicier et coiffeur domicilié à Puy-l'Evêque.

Monsieur L. Paubert, l'un des membres du Tribunal, a été nommé juge commissaire et Monsieur J. Lacosse, ancien avoué demeurant rue Fénelon, syndic provisoire.

Le dit jugement a prescrit l'apposition immédiate des scellés partout où besoin serait ainsi que l'incarcération du failli, faute par ce dernier de déposer au greffe du Tribunal de Commerce son bilan et la liste de ses créanciers.

La date de la cessation des paiements a été provisoirement fixée au même jour 27 novembre.

La présente insertion est faite conformément à l'article 492 du Code de Commerce.

Le Greffier,
LAUNAY.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1908-09)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS 1re classe	121 RAPIDE	23 (3) EXPRESS 1re classe.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e classes	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	10 14 m.	7 » s.	8 35	10 51s.	—
PARIS (Aust.) dép.	—	10 24	7 9	8 45 s.	11 4	—
LIMOGES arrivée	—	4 27 s.	12 53 m	2 45	9 1 m	—
LIMOGES départ.	3 16 matin	4 36	12 59	2 53 matin	9 28	—
BRIVE arrivée	6 20 matin	6 28	2 28	4 34 matin	12 23s.	—
BRIVE départ.	6 45	7 »	2 41	4 50	1 12	7 15
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	7 53
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 32
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 42
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 54
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	10 6
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 18
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 29
CAHORS arrivée	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 40 soir
CAHORS départ.	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	7 » matin
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	7 12 matin
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	7 29
Lalbenque	10 12	—	—	—	4 42	7 38
Caussade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2 soir	5 15	7 44	5 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 13	10 49	6 5	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE d.	1 » s.	2 43s.	3 18s.	5 45s	8 45s.	11 37 s.	9 16 m	5 38m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 59	9 34	12 27 m	10 53	7 15
Caussade	—	4 1	5 20	8 42	9 57	—	11 33	7 56
Lalbenque	—	—	6 9	9 25	—	—	12 13s.	8 38
Cieurac	—	—	6 19	9 34	—	—	12 22	8 47
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 46	—	—	12 34	8 59
CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 54s.	10 35	1 23	12 42	9 7
CAHORS dép.	2 49	4 50	7 6	5 47 m	10 40	1 27	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 1	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 33	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40
Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57
CAZOULÈS	—	—	8 52	7 44	—	—	—	11 9
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 3	7 52	11 43	—	—	11 17
SOUILLAC d.	3 48	5 56	9 11	8 4	11 46	—	—	11 22
Gignac-Cressens.	—	—	9 40	8 36	—	—	—	11 47
BRIVE a.	4 23	6 31	10 11	9 7	12 22m.	2 58	—	12 15 s.
BRIVE d.	4 27	7 6	—	—	12 29	3 4	—	12 47
PARIS (A.) arr.	12 »	4 36 m.	—	—	8 47	10 32	—	10 46
PARIS (O.) arr.	12 9 m.	4 45	—	—	8 56	10 41	—	10 55

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)			
CAHORS. — dép.	6 11 matin	7 28 matin	12 48 soir	6 52 soir
Mercuès	6 25 matin	7 50 matin	1 2 soir	7 7 soir
Douelle (*Arrêt*)	6 29	—	1 6	7 11
Parnac	6 36	8 9	1 13	7 20
Luzech	6 42	8 22	1 19	7 27
Castelfranc	6 55	8 46	1 31	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 58	—	1 34	7 46
Puy-l'Evêque	7 7	9 11	1 42	7 58
Duravel	7 14	9 25	1 49	8 6
Soturac-Touzac	7 22	9 37	1 57	8 14
Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27
LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 33
PARIS (Orsay)	10 55 s	—	4 45m	8 43m

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 50s.	10 51 s	7 20m.	
LIBOS dép.	7 21 matin	3 17 s	9 9 soir	
Fumel	7 32 matin	3 24	9 15 soir	
Soturac-Teuzac	7 42	3 34	9 25	
Duravel	7 49	3 41	9 32	
Puy-l'Evêque	7 57	3 48	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 4	3 55	9 46	
Castelfranc	8 10	4 »	9 51	
Luzech	8 21	4 10	10 1	
Parnac	8 30	4 18	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	8 35	4 23	10 14	
Mercuès	8 40	4 28	10 19	
CAHORS. — Ar.	8 52	4 40s.	10 31s.	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	8h 35s.	»	10h 51s.	10h 14m
St-Denis-les-Martel	5 47 matin	10 7 matin	1 52	7 50 soir
Vayrac	5 55 matin	10 35 matin	2 1	7 58 soir
Bétaille (arrêt)	5 59	»	2 5	8 2
Puybrun	6 7	11 8	2 13	8 11
Bretenoux-Biars	6 18	11 20	2 23	8 22
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 30
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 40
Lamativie	6 55	»	2 58	9 6
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	9 22
La Roquebrou	7 26	»	3 31	9 37
AURILLAC arrivée.	8 5	»	4 11	10 16

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC départ.	4h 21 matin	»	9h 12 matin	2h 50 soir
La Roquebrou	5 8 matin	»	9 52 matin	3 33 soir
Siran (arrêt)	5 21	»	10 5	3 46
Lamativie	5 39	»	10 22	4 3
Laval-de-Cère	5 58	»	10 40	4 21
Port-de-Gagnac	6 6	»	10 48	4 29
Bretenoux-Biars	6 17	7 37	10 59	4 39
Puybrun	6 27	7 59	11 9	4 48
Bétaille (arrêt)	6 33	»	11 15	4 54
Vayrac	6 38	8 27 matin	11 21	5 1
St-Denis-les-Martel	6 45	8 36	11 28	5 8
PARIS (Orsay) arrivée.	»	»	10 55s.	4 45m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson dép.	»	6 39 matin	11h 1	3 40	7h 33
Sarlat	6h 47 matin	7 37 matin	12 1	4 51	8 44 soir
Cazoulès	7 28	—	12 41	5 31 soir	9 27
Souillac	7 56	10 25 matin	12 54	6 2	9 35
Le Pigeon	8 10	10 58 matin	1 8 soir	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 14	»	1 12	6 21	»
Martel	8 21	11 28	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 45	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6h 54 matin	»	12h 15 soir	7h 45 soir
Martel	»	7 8 matin	»	12 29	8 1
Baladou....Arrêt	»	7 14	»	12 35	8 7
Le Pigeon	»	7 19	»	12 40	8 12
Souillac	5h 55 matin	7 29	8h 5 matin	1 10	8 46
Cazoulès	6 3 matin	—	8 15 matin	1 21	8 57
Sarlat	6 43	5 » matin	9 17	2 23	9 41
Le Buisson arr.	»	5 55 matin	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE dép.	5h 4 matin	6h 35 matin	12h 46 soir	3h 48 soir	»	12h 25
CAPDENAC arr.	9 44 matin	10 9 matin	3 56 soir	8 35 soir	»	6 32
CAPDENAC dép.	10 »	10 26	4 15	8 54	4 35 soir	7 45
FIGEAC	11 1	10 38	4 28	9 9	4 55 soir	8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 34	—	8 22
Assier	12 15 soir	11 1	4 56	9 46	—	8 35
Gramat	12 55 soir	11 20	5 16	10 7	3 51 matin	9 »
Rocamadour	1 26	11 31	5 27	10 19	»	9 25
Montvalent	1 57	»	5 42	10 35	4 27	9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	11 51	5 52	10 45	4 42	9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 21	11 59	5 58	10 49	4 48	10 5
Quatre-Routes	2 39	12 8 soir	» »	10 58	5 12	10 19
Turenne	3 7	»	6 16	11 8	5 39	10 35
BRIVE ar.	3 54	12 33	7 6	11 43	6 19	11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	10 55	4 45m	8 43m	»	»

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 14m	—	8h 35s.	»	10h 51
BRIVE dép.	6 42 soir	8 1 matin	4 41 matin	»	12 53 soir
Turenne	7 7	8 26 matin	» »	»	1 18
Quatre-Routes	7 15	8 37	5 9	»	1 28
St-Denis-près-Martel ar.	7 23	8 45	5 16	»	1 36
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour	7 56	9 24	5 46	»	2 15
Gramat	8 8	9 37	5 57	»	2 30
Assier	8 27	9 58	6 16	»	2 51
Le Pournel	8 36	10 8	» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 29	6 42	5 13 soir	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 40	6 53	5 26 soir	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 »	7 10	»	4 12
TOULOUSE arr.	12 23 s	3 46s.	10 58	»	8 34

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 16 soir	
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36	6 25 soir	
Arcambal	7 31	1 47	6 34	
Vers	7 40	1 56	6 42	
Saint-Géry	7 49	2 4	6 49	
Conduché	8 2	2 17	7 2	
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 8	
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 15	
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 21	
Cajarc	8 48	2 55	7 33	
Montbrun, halte	8 59	3 6	7 42	
Toirac	9 9	3 16	7 50	
Lamadeleine	9 22	3 29	8 1	
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 12	
PARIS (Orsay)	10 55	4 45	8 43	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 35s.	—	10 51s.
CAPDENAC. — Dép.	7 25 matin	10 49 matin	5 39 soir
Lamadeleine	7 36 matin	11 » matin	5 51 soir
Toirac	7 46	11 10	6 3
Montbrun, halte	7 54	11 18	6 12
Cajarc	8 6	11 27	6 24
Calvignac, halte	8 16	11 37	6 36
St-Martin-Labouval	8 25	11 43	6 45
Saint-Cirq, halte	8 32	11 50	6 54
Conduché	8 38	11 56	7 4
Saint-Géry	8 50	12 7 soir	7 20
Vers	8 55	12 12	7 26
Arcambal	9 3	12 20	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 29	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20m	12 37	7 54

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12 matin	1 29 soir	8 34 soir
Carsac	9 23 matin	1 44 soir	8 45 soir
Grolejac	9 31	1 54	8 53
St-Cirq-Madelon	9 36	2 1	8 58
Payrignac (arr.)	9 43	—	9 4
GOURDON	9 52	2 17	9 12

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36 matin	11 » matin	5 37 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	—	5 45 soir
St-Cirq-Madelon	7 51	11 15	5 52
Grolejac	7 56	11 25	5 57
Carsac	8 6	11 39 soir	6 8
SARLAT	8 17	11 53 soir	6 19

Imprimerie A. Coueslant

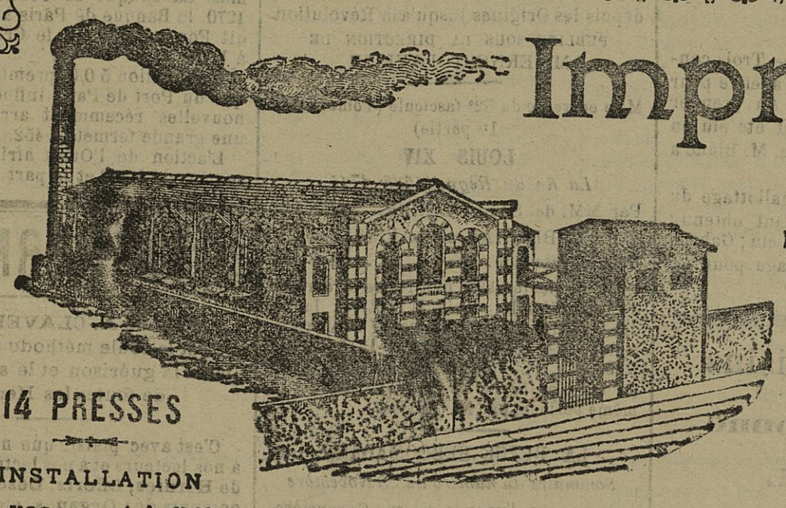

1, Rue des Capucins, CAHORS

14 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

IMPRIMEUR :
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS